

UN BEAU SUCCES

M. L.-J. Tarte — le moins jeune des deux fistons — vient de remporter un succès presque sans précédent.

Il s'agissait comme toujours d'un achat, et plus que jamais comme toujours, la transaction comportait une certaine proportion de noblesse et de droiture.

Les *Débats* — journal publié le dimanche — avait une certaine indépendance d'allure, de langage.

M. L.-J. Tarte compléta donc de supprimer cette indépendance à raison d'un paiement de \$50 par semaine au propriétaire des *Débats*.

Or, disons de suite que le propriétaire des *Débats*, ce doit être nécessairement la compagnie fondée dernièrement, qui a tenu sa première assemblée régulière, à laquelle demande d'un premier paiement a été faite. Nous sommes nous-même actionnaire.

M. Tarte a même dans ses ateliers un monsieur qui est l'un des directeurs dans le bureau provisoire de la compagnie.

Et cependant il s'adresse nous ne savons trop à qui, lui promet tant d'or pour son indépendance et bientôt il n'est plus question sur la rue que d'une nouvelle prostitution.

Hélas ! pour M. Tarte, il s'est présenté une complication, non grave, une forte complication. Le vrai propriétaire ou plutôt le seul représentant attitré des vrais propriétaires est venu tout déranger.

Si bien que, dimanche dernier, loin d'être dans le camp de la Patrie, le journal *Les Débats*, faisait de tous les Tartes de la création une pototte dont on parlera longtemps sur les bords du Saint-Laurent.

Ce succès vraiment triomphal du jeune Tarte, agrémenté de la lettre absolument iroquoise qui contenait l'offre en question, va faire remonter son stock de plusieurs points. Qui sait s'il ne remplacera pas M. Dandurand comme diplomate en permanence du parti ?

RIGOLO.

NOS SHYSTERS

Il n'est peut-être pas un seul pays au monde où l'on parle le plus de réformes judiciaires, où il y ait en plus de commissions savantes et coûteuses chargées de perfectionner les codes et les procédures.

Et il n'en est pas beaucoup, à coup sûr, où les abus les plus criants se pratiquent plus pratiquement, plus ouvertement que dans nos affaires de cour.

Nous voulons en signaler un aujourd'hui, un entre cent, un qui a fait des milliers de victimes et causé bien des ruines.

Tout le monde sait que la question de délai dans le rouage judiciaire est une singulière machine.

Un juge retardera de rendre jugement tant que cela lui plaira et vous n'aurez que le droit de vous taire.

Un avocat bien en cour voudra faire remettre au lendemain, à huitaine ou à quinzaine l'instruction d'une cause, il verra sa demande agréée.

Mais le client, le défendeur dans une affaire parfaitement plaidable en sa faveur, retardera quelque procédure, haro sur lui ! Pas de délai, pas de chance... vite le jugement par défaut.

Il y a des avocats au huppage très élevé dont la spécialité consiste exactement en ces triomphes faciles. Vrais shysters de notre barreau, toute leur sollicitude, toute leur science consistent à guetter un oubli, un accident, un retard surtout chez le défendeur.

Pour eux la justice, l'équité, c'est pour la vitrine. Parlez-moi, au contraire, de cette bonne petite procédure qui permet de piller les gens sous l'œil et avec la sanction de la justice.

Tout dernièrement un monsieur retardé pour raison de nature absolument incontrôlable de faire une déclaration qu'il ne songeait pas à refuser, qu'il devait faire quand même, et vite l'avocat de la demande organise une petite procédure qui coûte \$8.50. C'était dans une cause de \$18, laquelle grossie de tous les frais doit représenter maintenant quelque chose comme \$50 à \$60.